

DELIBERATION N°24/2026
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VEREL-PRAGONDRA
SEANCE DU 21 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants : 13

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Manon BOYER, Maire.

Présents : Manon BOYER ; Julien PERNOT ; Camille JACQUEMIER ; Estelle CARMELLO ; Thomas COMLAR ; Fanny COUPPEY ; Kevin LEHOUX ; Maroussia ROCHER ; Léo BLERVAQUE ; Christine MOUCAUD ; Florence GAUTIN ; Robin GAILLARDET ; Morgane TARDY.

Absents : Damien CHAFFARDON ; Julien HUNERFURST.

Madame Estelle CARMELLO a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Mise en place de la commission municipale concernant les finances, les travaux, l'urbanisme, la voirie.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22, permettant au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;
Considérant la volonté de la municipalité d'améliorer l'étude et la préparation des dossiers relevant des compétences communales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de créer des commissions municipales et d'en fixer la composition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide ;

Article 1 : Création des commissions

Il est créé au sein du Conseil municipal les commissions municipales suivantes :

- Commission concernant les finances / travaux / urbanisme / voirie,
- Commission concernant la communication / la participation citoyenne,
- Commission concernant la vie du village / les relations avec les usagers non-habitants,
- Commission concernant l'enfance / les personnes dépendantes ou isolées,
- Commission concernant l'environnement (risques, biodiversité, agriculture, forêt).

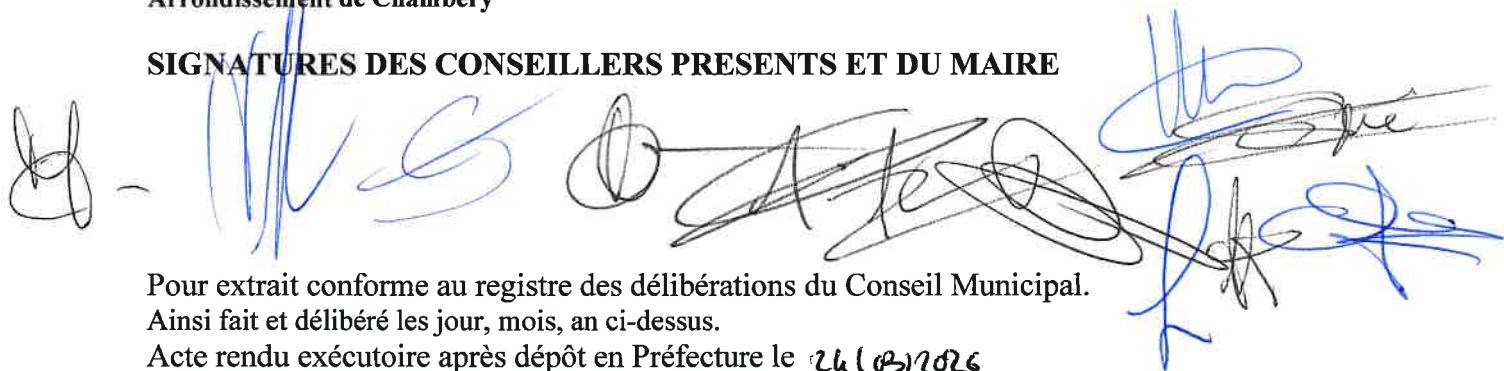
Article 2 : Composition

Chaque commission est composée de membres du Conseil municipal désignés par celui-ci, dans le respect du principe de représentation proportionnelle des différentes sensibilités du conseil municipal. Le Maire est président de droit de chacune des commissions.

Il pourra déléguer la présidence effective à un adjoint ou à un conseiller municipal.

Commissions Communale	Membres élus
finances / travaux / urbanisme / voirie	Présidente : Manon BOYER Membres : Manon BOYER, Julien PERNOT, Julien HUNERFURST, Estelle CARMELLO, Léo BLERVAQUE, Damien CHAFFARDON, Morgane TARDY Soit : 7 membres

SIGNATURES DES CONSEILLERS PRESENTS ET DU MAIRE



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26/03/2026

Et publication ou notification le 26/03/2026

La secrétaire de séance
Madame Estelle CARMELLO

La maire,
Madame Manon BOYER





Mairie de Vérel-Pragondran
95 route de la Mairie
73230 VEREL-PRAGONDRAN
04.79.70.39.52
mairie.verelpragondran@wanadoo.fr

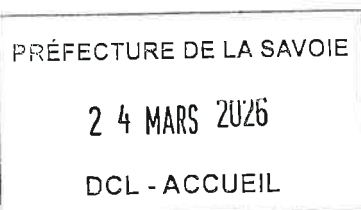
Objet : délibérations conseil municipal du 21 mars 2026

BORDEREAU D'ENVOI

**Transmis en deux exemplaires dont un à nous retourner
pour accusé de réception**

NATURE DES PIECES	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none">▪ Délibérations de la 15 à la 27▪ Pièces annexes	13	1 exemplaire pour conservation et 1 exemplaire à nous retourner (les originaux au titre du contrôle de légalité)

Cordialement,



Le 23/03/2026

Maire

